

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 93 (1948)
Heft: 10

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATION

FONDATION GÉNÉRAL HERZOG SUJETS DE CONCOURS

La Commission de la Fondation du Général Herzog ouvre un concours réservé aux officiers d'artillerie, sur les sujets suivants :

1. La remise en honneur de l'artillerie, dès l'automne 1942, est-elle due à une révolution de sa doctrine d'emploi ?
2. L'artillerie dans la défense contre tank et le combat rapproché.
3. La défense des unités et groupements d'artillerie contre attaque d'avions.
4. Opinions sur la création, dans l'avenir, de divisions et de corps d'artillerie.
5. Fusées ou artillerie classique ?

Les concurrents donneront, par écrit, leur travail sur l'un ou plusieurs des sujets. Chaque travail est à remettre dans une enveloppe fermée portant le titre : Concours Fondation Général Herzog, et comme pseudonyme un nombre à quatre chiffres; une seconde enveloppe fermée portant le même chiffre et comme titre : Adresse, contiendra le nom et l'adresse du concurrent. Le tout est à faire parvenir pour le 1^{er} juin 1949, dernier délai, au président de la Fondation Général Herzog, M. le Colonel A. Mérian, à Muri près Berne ; l'enveloppe de l'expédition portera également le titre : Concours Fondation Général Herzog et le chiffre choisi.

Une somme de Fr. 1200.— est à la disposition du Jury pour récompenser les travaux les plus méritants.

Le Jury est composé de la commission de la Fondation : colonels A. Mérian, H. Decollogny et J. Fenkart, et de quelques officiers désignés par le Chef d'arme de l'artillerie.

5 octobre 1948.
